

Charte d'emprunt de matériel

Club KitchENS

Pour pouvoir emprunter du matériel appartenant au club, il faut préalablement remplir les conditions suivantes :

- Être membre du club, à jour de cotisation
- Avoir un solde positif sur sa note Kfet.

Il vous suffit ensuite d'envoyer un mail précisant ce que vous voulez emprunter et pour combien de temps environ sur la ML du club (club-kitchens@lists.crans.org).

Pour tout emprunt de matériel, il vous sera demandé :

- De remplir une Fiche d'emprunt (disponible sur le Wiki ou directement au local KitchENS, en récupérant le matériel)
- Une caution de 50€ par appareil en espèce, par chèque (à l'ordre du club) ou par note Kfet (si vous avez un solde supérieur au montant de la caution).

Cette caution vous sera restituée une fois le matériel rapporté, **convenablement nettoyé et en bon état.**

Si le matériel n'est pas restitué dans les délais convenus, sans nouvelles ou justifications quelconque de l'emprunteur, ou si le matériel est rendu sale ou endommagé, **le bureau se réserve le droit d'encaisser tout ou partie de la caution déposée.**

Remarque : Si la caution est déposée par note Kfet, elle sera encaissée puis restituée.

Les chèques ne seront encaissés qu'en cas de problèmes.

